DÉPOSÉ LE :
17 OCT. 2026
SOUS-PRÉFECTURE DE BOULOGNE S/MER

OT/26-10-05

OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

Séance du 12 octobre 2026

Le 12 octobre deux-mille-vingt-six, à 17 heures 30, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale s'est réuni en salle des Mariages de la Mairie de Wimereux, sur une convocation du trente septembre deux-mille-vingt-six.

Etaient présents :

- M. BOUTLEUX
- Mme JUILIEN-PEUVION
- M. FOURCROY
- Mme RIOUST
- M. LECLERCQ
- M. QUETU
- Mme BECHET
- Mme KOCHMANN
- M. THIRIAT
- M. SIRUGUE

Membres suppléants siégeant en remplacement de membres titulaires absents :

- Mme ROUTIER, membre suppléante de M. LEPRETRE
- M. REY, membre suppléant de Mme BOURGAIN

Assiste également à la séance :

- M. FORTIN, membre suppléant de Mme BECHET
- Mme KANDOT, membre suppléant de M. SIRUGUE

Etaient excusés :

M. CUVILLIER, M. LEPRETRE, Mme PASSEBOSC, M. BOURGEOIS, Mme HINGREZ CEREDA, M. CHAMPIONNET, MME DUFLOS, M. LOGIE, M. FARRANDS, M. FEUTRY, Mme MAILLARD, M. DUMAINE, M. HENNEQUIN, Mme BOULOGNE, Mme PUDWELL,
Du collège des élus

M. N'DOYE, Mme TOULEMONDE, M. BREBION, Mme CHAMOIN, M. LENOIR, Mme BOURGAIN, M. ROUVEAU, M. PAQUES, M. LAMOUR, M. DESGARDIN, Mme PERROUCHET, Mme LEPRETRE, Mme LACHERE,
Du collège des Socio-Pro

OT/26-10-05

Participation de l'Office de tourisme du Boulonnais au salon BELGIUM BT EXPO 2026
Approbation de la convention de partenariat, de mutualisation des moyens et de répartition des charges avec Nausicaà

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code du tourisme ;

VU les statuts de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale ;

VU le budget de l'établissement pour l'exercice 2026 ;

VU le projet de convention de partenariat, de mutualisation des moyens et de répartition des charges avec Nausicaá ;

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale exerce, dans le cadre de ses missions, des actions de promotion destinées à développer l'attractivité et la commercialisation de la destination ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une participation conjointe de l'OTBCO et de Nausicaá au Salon Belgium BT Expo, organisé les 16 novembre 2026 à Nivelles et 17 novembre 2026 à Gand, permettant de mutualiser les moyens et les dépenses liés à cette action de promotion ;

CONSIDÉRANT que Nausicaá assure la coordination administrative et financière de l'opération et le règlement des dépenses communes ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel global de l'opération est fixé à 4 510 € TTC, réparti à parts égales entre les Parties, soit une participation prévisionnelle de l'OTBCO de 2 255 € TTC, la participation définitive étant établie sur la base des dépenses effectivement engagées ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 – D'approuver la participation de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale au Salon Belgium BT Expo 2026 ainsi que les termes de la convention de partenariat conclue avec Nausicaá, annexée à la présente délibération.

Article 2 – D'approuver le principe d'une répartition à parts égales des dépenses communes entre les Parties et la participation prévisionnelle de l'OTBCO fixée à 2 255 € TTC, ajustée, le cas échéant, sur la base des dépenses effectivement engagées et justifiées conformément à la convention.

Article 3 – De préciser que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits au budget 2026 de l'établissement.

Article 4 – D'autoriser la Directrice Générale, conformément aux délégations dont elle dispose, à signer la convention annexée ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Président met aux voix la présente délibération.

Résultat du vote	
Membres en exercice	21
Membres présents	14
Pouvoirs	0
Votants	12
Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est votée à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : .....

Publié le : .....

Le Président de l'OTBCO
Guy BOUTLEUX